Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 71 (1974)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

ÉDITORIAL

Il n'est pas dans mes habitudes de garnir les pages de notre « Journal suisse d'Apiculture » en reportant le contenu de lettres qui me sont adressées assez fréquemment par des lecteurs. Je fais une exception cette fois-ci en transcrivant celle que m'a envoyée un participant à l'assemblée des délégués du 16 mars dernier.

Monsieur le rédacteur,

Pour la première fois j'écris à la rédaction de notre journal. Si je prends aujourd'hui cette liberté c'est pour deux raisons bien distinctes.

La première pour vous féliciter pour la bonne tenue de notre revue apicole et vous remercier pour tant de dévouement dont vous faites preuve dans l'accomplissement de votre lourde et ingrate tâche de rédacteur.

La seconde raison de cette lettre est pour vous dire un certain relent d'amertume que j'ai moi-même éprouvé le 16 mars dernier à Lausanne lorsqu'un délégué a voulu, semble-t-il, vous prendre à partie en alléguant que la table des matières telle que vous l'avez conçue ne permet pas de s'y retrouver ! Ce cher apiculteur que je n'ai pas l'honneur de connaître a du « toupet ». Je m'étonne que vous n'ayez pas répliqué sur-le-champ en lui rétorquant comme vous le dites si bien dans votre éditorial d'avril que pour certains la facilité de parler vient de l'impuissance de se taire ! Il y a plus de trente ans que je lis et relis régulièrement notre « Journal suisse d'Apiculture ». Il est vrai que je ne suis ni chercheur, ni devancier, ni conférencier, ni promoteur, mais je pense pouvoir me classer dans la catégorie des apiculteurs raisonnables et reconnaissants envers tous ceux qui se dévouent à notre chère cause apicole sans se faire indemniser « rubis sur ongle ». Pour ma part, malgré mon âge et malgré les modifications apportées à la table des matières de notre journal, chaque fois que je cherche quelque chose je m'y retrouve aisément.

Je vous souhaite une bonne année apicole et je vous présente, Monsieur le rédacteur, mes remerciements sincères pour tout votre dévouement. *J. des F.*

Cher Monsieur J. des F.

Vous maniez admirablement la plume et votre syntaxe est parfaite. Dommage que vous ne soyez pas un collaborateur régulier

de notre « Journal suisse d'Apiculture » ! Si vous voulez continuer à me faire plaisir et contribuer plus activement à la bonne tenue de notre revue mensuelle allez-y. Envoyez-moi souvent une lettre. Nul doute qu'ensemble nous pourrions faire du bon travail.

C'est avec un certain contentement que j'apprends que vous êtes un lecteur assidu de notre journal et que le contenu de ce dernier vous donne satisfaction.

La deuxième partie de votre lettre fait allusion à une intervention d'un délégué à l'assemblée du 16 mars passé. Vous dites qu'en écoutant cette intervention vous avez éprouvé comme de l'**amertume** pour votre rédacteur mis en cause. C'est bien ! J'ignore si vous êtes un fervent chrétien. Je constate cependant que vous avez de la charité à revendre, ce dont je vous félicite. Vous dites aussi que vous n'êtes ni chercheur, ni devancier, ni conférencier, ni promoteur. Moi non plus. Mon opinion épouse fidèlement la vôtre quand vous ajoutez que lorsque vous cherchez dans la table des matières de notre journal vous vous y retrouvez toujours. Là encore, comme pour vous je pense, l'Evangile m'a appris que **quiconque cherche, trouve...** surtout si l'on a le temps de chercher !

Vous vous étonnez que je n'aie pas répliqué sur-le-champ à l'intervention du dit délégué ! Cette fois-ci, je ne partage pas votre point de vue. En effet, je pars de l'idée que l'assemblée des délégués a justement lieu pour donner à chacun la possibilité d'émettre son opinion sur tel ou tel sujet. C'est un droit fondamental que notre Constitution helvétique octroie à tout citoyen. Je suis par ailleurs de l'avis que toute vérité n'est pas toujours bonne à dire et qu'une des conditions indispensables au bonheur est la paix et que cette paix doit certaines fois résulter du fair-play et de la fidélité au devoir. Lorsqu'un abcès est formé, il faut le crever, mais lorsqu'il n'y a pas d'abcès, il ne me semble point nécessaire d'en provoquer.

Qu'en est-il au fait de cette fameuse table des matières qui semble préoccuper plus qu'il ne faut certain lecteur de notre journal ? Puisque votre lettre me donne l'occasion d'en parler, je m'exécute en tout bien tout honneur.

Dans le dernier numéro du journal de 1971, il n'y eut pas de table des matières. Dans celui de mars 1972, j'ai avisé les lecteurs qu'un tirage à part serait effectué pour tous ceux qui en feraient la demande jusqu'au 15 avril suivant. Quatre abonnés seulement me firent part de leur désir d'entrer en possession d'un exemplaire.

Chacun pourra donc juger si au vu de ce qui précède l'on ne devrait pas répéter après Montesquieu que **très souvent certains hommes parlent de bagatelles comme de choses sérieuses et de choses sérieuses comme de bagatelles !**

En guise de conclusion, je relèverai tout simplement que la prochaine table des matières de notre « Journal suisse d'Apiculture » sera établie sur la même longueur d'ondes que celles de l'an dernier à moins qu'il ne se trouve parmi les apiculteurs de Romandie une âme charitable et assez généreuse disposée à la dresser à ma place, au même tarif, c'est-à-dire par pur dévouement. D'ici-là, il me serait agréable, non pas de devoir répondre à des questions saugrenues, mais de recevoir quelques articles pouvant servir à remplir intelligemment les prochains numéros de notre journal.

Ainsi, je pourrais abréger mes éditoriaux !

A vous tous, chers amis apiculteurs de Romandie, votre rédacteur vous souhaite une excellente récolte de miel.

Sion, le 15 avril 1974. *A. Fournier.*

Communiqué SAR

BIBLIOTHÈQUE

Nous avisons nos lecteurs que la bibliothèque s'est enrichie des volumes suivants :

1067 Tisseau : « Pour mieux comprendre la Vie des Abeilles ».
1068 Pascke : « Le Cadre témoin », 2e édition.
1069 Caillas : « Le Pollen, sa Récolte, ses Propriétés et ses Usages ».
1070 Libis : « L'Apiculture pour Tous ».
1071 Caillas : « Le Rucher de Rapport et les Produits de la Ruche », 6e édition.
1072 Caillas : « Vivez mieux, restez jeunes grâce aux Abeilles », 2e édition.
1073 Dugat : « La Ruche gratte-ciel à plusieurs Reines », 6e édition.
1074 Maurizio et Louveau : « Pollens et Plantes mellifères d'Europe ».

Les revues suivantes sont sorties de presse et peuvent être obtenues en prêt :

R 2	« Journal suisse d'Apiculture »	1973
R 02	« Abeille de France »	1973
R 3	« Schweizer Bienenzeitung »	1973
R 03	« Revue française d'Apiculture »	1973
R 8	« Gazette apicole »	1973
R 24	« Belgique apicole »	1973
R 42	« Apicultura » (roumain)	1973

Le bibliothécaire : *G. Fragnière,*
Institut apicole, Grangeneuve,
1725 Posieux.

Prix du miel 1974

Miel contrôlé

Marchandise en vrac :

a) aux grossistes	Fr. 10.— le kilo
b) aux détaillants	Fr. 12.— le kilo
c) aux consommateurs	Fr. 13.— le kilo

Marchandise emballée :

poids net

	500 g	1000 g
a) aux grossistes	Fr. 4.40	Fr. 11.70
b) aux détaillants	Fr. 4.70	Fr. 12.50
c) aux consommateurs	Fr. 5.50	Fr. 14.—

Le miel de colza se paiera Fr. 1.— (un franc) en moins, par kilo, par rapport aux prix indiqués.

Les emballages seront facturés en plus-value, au prix de revient.

Prix fixés par la FSSA le 30 mars 1974 et valables dès ce jour.

CENTRALE ROMANDE DES MIELS A GLAND

Nous avisons nos membres qu'ils peuvent livrer leur miel du 1er juillet au 31 octobre 1974. Pour des raisons majeures, aucune livraison ne sera admise en dehors de ces délais. **Le miel devra être contrôlé et la carte de contrôle jointe à chaque envoi.** Les bidons standards obligatoires sont au prix de Fr. 3.50, dès maintenant à votre disposition à la centrale.

L'organisation de la centrale est au point et nous exhortons les apiculteurs de se joindre à nous. Les hésitants et les indécis ont tort, ne dispersons pas notre force, seul, un ensemble fort et cohérent peut faire face à toutes les exigences.

Les membres de la Société romande d'apiculture qui aimeraient devenir sociétaires de la centrale, peuvent obtenir tous les renseignements utiles auprès de M. Georges Paréaz, 1261 La Rippe.

La centrale des miels est ouverte tous les jours de 7 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., le samedi matin de 7 h. à 11 h.

La gérance : *Louis Matthey.* Le comité : *O. Schmid.*